

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2160

Approbation d'une convention concernant le versement d'une contribution financière d'un montant de 8 000 euros de la part de l'Association Eglise Saint-Bruno, Splendeurs du Baroque, pour les travaux de restauration du tableau "Saint Jérôme"

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 6 JUIN 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2160 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE D'UN MONTANT DE 8 000 EUROS DE LA PART DE L'ASSOCIATION EGLISE SAINT-BRUNO, SPLENDEURS DU BAROQUE, POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU TABLEAU "SAINT JEROME" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Eglise Saint Bruno, Splendeurs du Baroque », créée en 2001 et qui a pour objet la préservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine immobilier et mobilier de l'église Saint-Bruno lès Chartreux, propose à la Ville de Lyon de participer à la restauration du tableau « Saint Jérôme », œuvre d'art du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le tableau « Saint Jérôme » est dans un état de conservation très dégradé et présente de nombreuses fragilités structurelles dont il est urgent de traiter. Le budget prévisionnel de ces travaux est de 9.868 € HT, soit 11.868 € TTC et l'Association souhaite soutenir l'opération par une subvention de 8.000 €.

L'Association « Eglise Saint Bruno, Splendeurs du Baroque » organise régulièrement des animations et des appels aux dons pour financer les travaux de conservation et d'embellissement de l'église, notamment la restauration d'œuvres d'art.

En 2014, vous avez déjà approuvé la convention pour la perception d'une contribution financière 13.000 € de cette même association, pour la restauration du tableau « Mariage de la Vierge ». Ce dernier a été remis en place en janvier 2016.

La Ville de Lyon accepte cette contribution de 8.000 € de la part de l'Association pour assurer la conservation et la restauration du tableau « Saint Jérôme ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. L'opération de restauration du tableau « Saint Jérôme » est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à percevoir la contribution financière de 8.000 € de la part de l'Association « Eglise Saint Bruno, Splendeurs du Baroque ».
3. La convention financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Eglise Saint Bruno, Splendeurs du Baroque » est approuvée.
4. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
5. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, programme OEUVREART, opération OEUVRART, ligne de crédit 5008, nature comptable 2313, fonction 324.
6. Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016 comme suit : pour le fonds de concours de l'Association, programme OEUVREART, opération OEUVRART, ligne de crédit 26137.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. D. DURAND